

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-200059079-20220707-D07_07_2022-DE

Affiché le 19/07/2022

Séance du 07/07/2022

COMMUNE DE SEVREMONT

Objet : D07.07.2022 - EVOLUTION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1ER JUILLET 2022 POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX GERES PAR VENDEE HABITAT

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

29/06/2022

Date d'affichage

29/06/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etai(en)t présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. DESNOUHES Laurent donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Eric, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, M. DESNOUHES Laurent, Mme GABORIT Maryline, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. PERAIN Hervé

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. SCHMUTZ Alain

Objet : D07.07.2022 - EVOLUTION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1ER JUILLET 2022 POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX GERES PAR VENDEE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle que Vendée Habitat gère plusieurs logements appartenant à la Commune. Cet organisme s'est rapproché de la collectivité afin de savoir la décision prise en matière d'orientation des loyers pour 2022.

Monsieur le Maire indique que Vendée Habitat a appliqué pour les logements lui appartenant une hausse du loyer mensuel de 0,42 %. Il propose de suivre cette orientation et d'appliquer aux logements communaux gérés par Vendée habitat une hausse du loyer mensuel de 0,42%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à
l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY